

Crédits par taille d'entreprises – Mai 2022

La croissance du crédit aux entreprises en augmentation

- À fin mai 2022, les crédits mobilisés par les entreprises atteignent 1 256,5 milliards d'euros, en hausse de + 4,2 % sur un an (+2,8% hors SCI), après une hausse de +3,6 % à fin avril 2022.
- La croissance du crédit aux grandes entreprises est en hausse à + 5,8 % en mai 2022 contre + 4,7 % en avril 2022. Les ETI restent dans une situation de léger désendettement avec - 1,6 % en mai 2022 contre - 2,2 % en avril 2022. Pour les PME, la croissance du crédit est en légère progression à + 4,5 % en mai 2022 contre + 4,0 % en avril 2022.
- La croissance de l'encours des crédits mobilisés est notamment portée par le secteur des activités immobilières (+ 7,6 %), l'ensemble des industries (+5,9%) et le conseil et services aux entreprises (+ 3,8 %). Les encours de crédit se réduisent en revanche pour le secteur de l'information et de la communication (-3,4 %) de l'industrie manufacturière (- 2,2 %).
- Le taux d'intérêt des crédits nouveaux d'un montant unitaire inférieur ou égal à 1 million d'euros augmente de 8 points de base à 1,54 % (après 1,46 % en avril). Le taux d'intérêt des prêts d'un montant unitaire supérieur à 1 million d'euros augmente de 24 points de base à 1,41 % (après 1,17 % en avril).

Encours de crédits aux entreprises résidentes (*)

(encours en milliards d'euros, taux de croissance en pourcentage)

	Nombre d'entreprises (**)	Encours	Crédits mobilisés	
			TC annuel	
	Mai 22	Mai 22	Mai 22 / Mai 21	Avr. 22 / Avr. 21
PME	1 326 316	549,8	4,5	4,0
ETI	6 489	314,9	-1,6	-2,2
GE	280	170,9	5,8	4,7
Ensemble	1 333 085	1 035,7	2,8	2,2
(hors Divers SCI)				
SCI et divers (voir Compléments)	670 251	220,8	11,4	11,3
Total	2 003 336	1 256,5	4,2	3,6

(*) y compris entrepreneurs individuels

(**) au sens de la LME, ayant un encours de crédit déclaré de plus de 25 000 euros

Encours de crédits aux entreprises résidentes par catégorie de crédit et par secteur

(encours en milliards d'euros, taux de croissance en pourcentage)

	Encours	mobilisés		mobilisés et mobilisables			
		Mai 22	TC annuel		Mai 22	TC annuel	
			Mai 22	Mai 22 / Mai 21		Mai 22	Mai 22 / Mai 21
Agriculture, sylviculture et pêche (AZ)	60,5		3,0	69,7	4,1		
Toutes industries (BE)	157,5		5,9	254,2	2,2		
- dont Industrie manufacturière (C)	114,7		-2,2	183,2	-2,6		
Construction (FZ)	70,0		1,7	110,2	6,6		
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles (G)	168,8		-0,9	242,4	1,0		
Transports et entreposage (H)	60,3		0,8	78,6	2,8		
Hébergement et restauration (I)	46,5		-1,7	51,3	-1,0		
Information et communication (JZ)	26,7		-3,4	49,6	-1,9		
Activités immobilières (LZ)	500,0		7,6	552,1	8,1		
Conseils et services aux entreprises (MN)	84,8		3,8	103,0	1,7		
Enseignement, Santé humaine, action sociale et autres services (PS)	57,7		-1,1	66,0	-3,3		
Holdings	23,8		18,5	28,5	16,7		
Total	1 256,5		4,2	1 605,7	4,1		

Taux d'intérêt des crédits nouveaux des sociétés non financières (hors découverts)

(Taux effectif au sens étroit en pourcentage)

	mai-21	déc-21	janv-22	févr-22	mars-22	avr-22 (a)	mai-22 (b)
- crédits ≤ 1 million d'euros	1,31	1,35	1,35	1,36	1,39	1,46	1,54
- crédits > 1 million d'euros	1,26	1,34	1,21	1,42	1,18	1,17	1,41

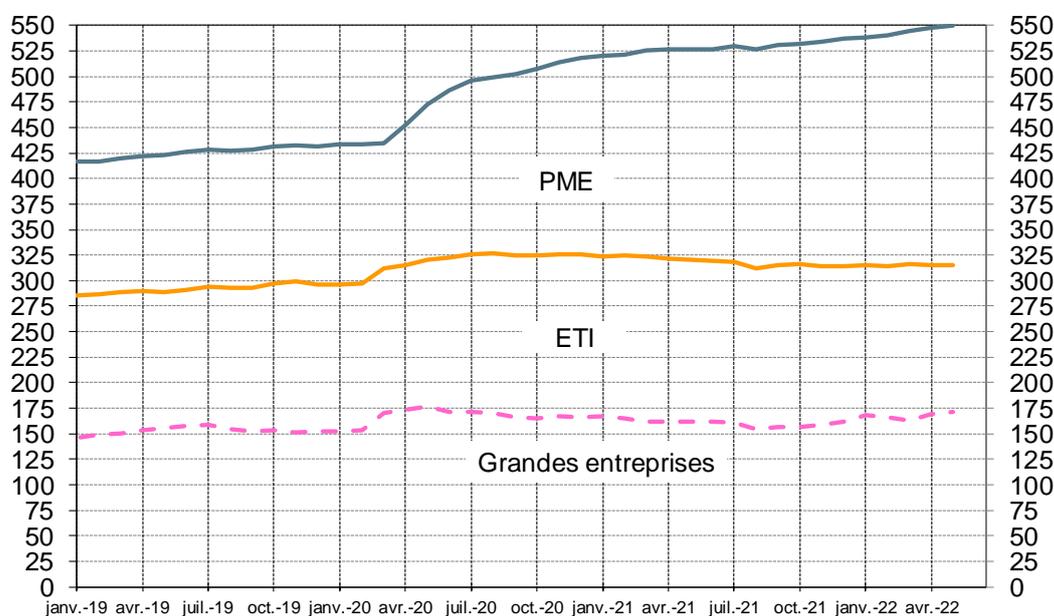
(a) Données révisées

(b) Données provisoires

Encours de crédits

(crédits mobilisés, en milliards d'euros (*)

(*) voir Compléments



Compléments

Les encours de crédits aux entreprises figurant dans cette publication sont ceux d'un montant unitaire de plus de 25 000 euros recensés au titre de la collecte AnaCredit (cf. règlement BCE/2016/13) et complétés de la collecte bancaire, article L141-6 et article 144-1 alinéa 2 du code monétaire et financier : https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000035042507. Ces encours comprennent les crédits dits mobilisés, ce qui signifie qu'ils sont effectivement distribués, et les crédits mobilisables, part non consommée des lignes de crédit. Les données individuelles sont regroupées selon la taille (grandes entreprises – GE, entreprises de taille intermédiaire – ETI, et petites et moyennes entreprises – PME) et le secteur des entreprises. Les entreprises ne pouvant pas être affectées dans une catégorie de taille, selon les critères de la loi de modernisation de l'économie (LME), sont reportées vers la rubrique « SCI et divers ».

Les données complémentaires concernant le financement des PME en France, les taux par catégorie d'entreprises, et la part des entreprises de moins de 3 ans (hors EI) dans l'ensemble des entreprises, sont disponibles à l'adresse suivante : <http://webstat.banque-france.fr/fr/browse.do?node=5384417>

Les crédits de tous montants aux micro-entreprises (ou TPE), comprenant notamment ceux aux entrepreneurs individuels (EI), font l'objet d'une collecte spécifique disponible à l'adresse : <http://webstat.banque-france.fr/fr/browse.do?node=5384934>

Les sociétés non financières comprennent toutes les entreprises ayant pour activité principale la production marchande de biens et services non financiers à l'exclusion des entrepreneurs individuels.

Les taux d'intérêt recensés dans la présente publication concernent les crédits nouveaux distribués aux sociétés non financières françaises par les établissements de crédit et les sociétés de financement résidentes. Les taux d'intérêt recensés sont des taux effectifs au sens étroit (TESE). Ils correspondent à la composante intérêt du Taux Effectif Global (TEG).